



**République
Française**

Date de convocation : 09/07/2026

Date d'affichage de la convocation
: 09/07/2026

Délégués en exercice :

Nicolas NAUDET
Hakan SAHIN
Bastien MUGENS
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Marion DE MEDEIROS
Thierry ROUSSELET
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :

Stéphane ATTARD
Frédéric ARNOULD
Amanda PEIGNART
Delphine DELSAUX
Isabelle LEITE
Maksymilian SIEROCKI
Tanya AKRICHE
Michel PLAIGNAUD
Sophie SÖNNICHSEN

Nombre de délégués

En exercice : 9

Présents : 6

Absents excusés : 3

Procuration(s) : 0

Suffrages exprimés : 6

DEL10092026-15

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR
L'ETUDE, LA REALISATION ET LA
GESTION D'INSTALLATIONS
SPORTIVES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**Séance du Comité syndical du 10 Septembre
2026**

*Le jeudi 10 septembre 2026 à 20h30, le comité syndical,
légalement convoqué, s'est réuni au Foyer des Sportifs du
complexe sportif Albert Schweitzer sous la présidence de
Monsieur NAUDET Nicolas, Président du SCERGIS*

OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEE 2026

Note explicative de synthèse

Le Budget Supplémentaire 2026 intègre les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2025 ; il enregistre également des crédits nouveaux en dépenses et en recettes qui n'ont pu l'être au stade du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire 2026 s'équilibre à hauteur de 144 142.53 € en section de fonctionnement et 987 001.17 € en section d'investissement.

L'ensemble des inscriptions, en dépenses et en recettes, est recensé dans le document budgétaire annexé.

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20260911-DEL10092026-15-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

Il vous est demandé d'adopter le Budget Supplémentaire 2026.

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 19/01/2026 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 29/06/2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 29/06/2026 approuvant l'affectation des résultats 2025 ;

CONSIDERANT l'obligation de reprendre les résultats de l'année 2025 et les restes à réaliser à la suite du vote du Compte Financier Unique ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2026 présenté et voté par chapitre conformément aux inscriptions de recettes et de dépenses figurant dans le document budgétaire annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Voté à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance

M. Mohammed NIFA

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité le 11 SEP. 2026 et qu'elle a été publiée le

11 SEP. 2026



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex, greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, téléphone : 01 30 17 34 00, télécopie : 01 30 17 34 59) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques ou morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20260911-DEL10092026-15-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026